

Développement social urbain et santé

La Politique de la ville, animée par le Contrat de ville et le Projet de Réussite Éducative (PRE), et la gestion des maisons des associations.

La Politique de la ville

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine a réformé profondément le cadre de la politique de la ville dans une logique de simplification et de concentration des moyens. La Politique de la ville est « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements « dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».

En savoir plus sur la Politique de la ville (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville-97>)

Les deux quartiers prioritaires

La refonte de la géographie prioritaire rend la ville de Montauban éligible. Elle comprend désormais deux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (décret du 30 décembre 2014) :

- > Médiathèque – Chambord
- > Cœur de ville

En savoir plus sur les quartiers prioritaires (<https://sig.ville.gouv.fr/>).

Les deux principaux dispositifs

La Politique de la ville se traduit principalement par deux dispositifs partenariaux :

Le Contrat de ville



Signé le 10 juillet 2015, le Contrat de ville de Montauban constitue désormais le cadre unique et global de la Politique de la ville. Il repose sur trois piliers fixés par la loi : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, et le développement économique et l'emploi.

Les axes transversaux

<https://www.montauban.com/ma-ville-mon-agglo/communaute-dagglomeration/domaines-dintervention/developpement-social-urbain-et-sante?>

Les axes transversaux du Contrat de ville de Montauban sont :

- > la jeunesse
- > l'égalité entre les femmes et les hommes
- > la prévention de toutes les discriminations

Les conseils citoyens


La loi inscrit le principe de participation des habitants à cette politique grâce à la création de conseils citoyens. Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Ces Conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des Contrats de ville. Des représentants des conseils citoyens participent à toutes les instances de décisions du Contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

La mise en œuvre

Pour sa mise en œuvre, le Contrat de ville fonctionne [sous forme d'appel à projets](#) (programmation annuelle) où il est demandé de porter une attention particulière aux trois piliers susmentionnés. Il est appelé que les actions de la programmation qui sera retenue visent à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, à améliorer la vie quotidienne des habitants dans ces quartiers, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine, et à favoriser l'intégration des populations et l'égalité des chances.

Contact


Service Développement Social Urbain


 Maison des Associations du quartier de la Médiathèque

10, rue Jean CARMET

82000 Montauban (<https://www.google.com/maps/?q=Maison+des+Associations+du+quartier+de+la+Médiathèque+10,+rue+Jean+CARMET+82000+Montauban>)

ET+82000+Montauban)

 [Courriel](#)

 [05 63 22 19 84](tel:0563221984)



Contrat de ville 2015-2020

PDF - 2,9 Mo

(/fileadmin/ARBORESCENCE/01_Ma_ville/04_Avis_publics/Appel_A_Projets/161227_Contrat_Ville_GMCA_V21.pdf)

Le Projet de Réussite Éducative





Le Projet de Réussite Educative (PRE) créé en 2007 est un dispositif spécifique de la Politique de la ville. Il est structuré autour d'une équipe pluridisciplinaire de soutien animée par une coordinatrice.

Un dispositif pour les plus jeunes

Au bénéfice d'enfants et adolescents (2 – 16 ans) dont les difficultés ont été préalablement repérées et selon une approche globale des problèmes, cette équipe intervient sur la conception et l'accompagnement de parcours individualisés en liaison constante avec les familles. Les actions visent à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.

Un dispositif partenarial

Pour cela, les PRE s'appuient sur un partenariat avec tous les acteurs éducatifs et sociaux à l'échelle locale, Éducation nationale en particulier, et par exemple des protocoles de travail interinstitutionnels. Les réponses pluridisciplinaires apportées peuvent être de plusieurs ordres :

- > Domaine scolaire
- > Domaine familial et éducatif
- > Domaine social et culturel
- > Domaine de la santé

Le dispositif est soutenu par l'État et la CAF.

Qui peut solliciter ce dispositif ?


Le dispositif peut être saisi soit :

- > par les partenaires socio-éducatifs (transmission d'un document de saisine accompagné de l'accord écrit des parents)
- > directement par les parents en se rapprochant des professionnels (enseignants, assistantes sociales...) ou de la coordonnatrice.

Contact


Service Développement social urbain


Marion DESHAIES

 Maison des associations du quartier de la Médiathèque

10, rue Jean Carmet

82000 Montauban (<https://www.google.com/maps/?q=Maison+des+associations+du+quartier+de+la+Médiathèque+10,+rue+Jean+Carmet+82000+Montauban>)

 [Courriel](#)

 [05 63 22 19 85](tel:0563221985)



Flyer de présentation du dispositif PRE ([/fileadmin/ARBORESCENCE/01_Ma_ville/03_GMCA/Competences/GM20-](/fileadmin/ARBORESCENCE/01_Ma_ville/03_GMCA/Competences/GM20-FLYER_A5_R_V_PRE-p.pdf)

FLYER_A5_R_V_PRE-p.pdf)

Télécharger